



Résiliation d'un bail oral parking

Par **Claude**, le **01/05/2008** à **20:08**

Bonjour,

La propriétaire de la place de parking que j'occupe depuis environ 4 ans m'a appelé aujourd'hui pour me signifier de libérer cette place courant du mois arguant que son fils en a besoin.

Je règle la location par chèque mensuellement et n'ai pas de bail ni de quittance...

Est-ce que la loi prévoit un préavis, par courrier AR ou autre, et de combien de temps ?

En vous remerciant pour votre aide,

Cordialement,

Claude